

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE DU 20 Mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt mars à 19H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, maire.

Présents : MM. FOURNIER, DEROUET, LUCAS, MENEAU, DELAGE, GUYOMARCH, CORNET, RIGARD, SAMPEDRO, BLANCHARD, DELANNOY, BOBIN, SALLÉ

Absents : Mme BORNE, M. POMMIER (excusés)

Date de convocation : 12/03/2015

Objet : Demandes de subventions
Loyer cabinet infirmier
Tarifs aire de loisirs
Questions diverses

VISITE TERRAIN DES AVANT GARDES

M. FOURNIER informe le Conseil que M. et Mme CABOURDIN ont donné plusieurs dates pour la visite de leur terrain et de ses aménagements.
Le Conseil choisit la date du Samedi 30 Mai pour cette rencontre.

BUREAU DE VOTE

En raison de l'indisponibilité de certains conseillers, les bureaux de vote du 22 mars sont modifiés ainsi :
De 8 H à 10 H 30 : Mme BLANCHARD remplacera Mme SALLÉ
De 13 H à 15 H 30 : Mme SALLÉ remplacera Mme BLANCHARD et M. FOURNIER remplacera M. DELANNOY

SUBVENTION UNION SPORTIVE TIGY-VIENNE

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de subvention de l'UNION SPORTIVE TIGY-VIENNE.

Il décide d'accorder une subvention de 10 € par enfant de 6 à 17 ans, soit 31 selon la liste transmise.
La somme de 310.00 € sera inscrite au budget primitif à l'article 6574.

MODIFICATION BAIL LOYER LOCAL INFIRMIER

Compte tenu de la date de prise de possession des lieux, au 1^{er} Avril 2014, la révision du loyer sera calculée en fonction de l'indice INSEE de la construction, dernière valeur connue du 4^{ème} trimestre 2013, parue le 6/04/2014.
Les révisions de loyer seront donc calculées en fonction de cet indice eu 4^{ème} trimestre.

LOYER LOCAL INFIRMIER

Le Conseil Municipal accepte de louer au cabinet infirmier, le local dont il est propriétaire, situé au 13 Place du Bourg, pour un loyer mensuel de 150 € à compter du 1^{er} Avril 2014, date d'entrée officielle dans les lieux.

Le bail établi prévoit une révision annuelle du loyer au 1^{er} Avril de chaque année, en fonction de l'indice INSEE à la construction, dernière valeur connue au 4^{ème} trimestre de l'année précédente.

A compter du 1^{er} Avril 2015, le loyer mensuel sera révisé ainsi :

Indice INSEE coût à la construction 4^{ème} trimestre 2013 (dernière valeur) : 1615

Indice INSEE coût à la construction 4^{ème} trimestre 2014 (dernière valeur connue au 15/03/2015) : 1625

$$\frac{150 \text{ €} \times 1625}{1615} = 151.00 \text{ €}$$

EPICERIE

Nous venons enfin de récupérer les locaux suite au jugement du tribunal. L'épicerie sera reprise par M. CHAUMETTE, déjà propriétaire de deux supérettes à Bouzy la Forêt et aux Bordes.

Il a signalé une ouverture probable d'ici 3 semaines à 1 mois.

LOYER EPICERIE

Le Conseil Municipal fixe les loyers mensuels de l'épicerie, selon les modalités suivantes :

- Gratuité pendant 1 an
- 150 € par mois pour la 2^{ème} année
- 200 € par mois pour la 3^{ème} année.

A compter de la 4^{ème} année, le loyer sera revu selon l'indice INSEE du coût à la construction, dernière valeur connue au 4^{ème} trimestre.

Un bail de location sera établi en ce sens.

TARIFS LOCATION AIRE DE LOISIRS

Le Conseil Municipal fixe les tarifs pour la location de l'aire de loisirs (barnum + cuisine + matériel) pour l'année 2015 à :

	Location 1 journée	Location week-end
HABITANTS COMMUNE	200.00 €	300.00 €
HABITANTS HORS COMMUNE	400.00 €	600.00 €
HABITANTS COMMUNES COMCOM DU SULLIAS	300.00 €	450.00 €

RETROCESSION VOIRIE CLOS DU MOTHOS II

Le Conseil Municipal accepte de reprendre la voirie du Lotissement Clos du Mothois II pour l'intégrer dans la voirie communale.

Il autorise le maire à signer tous les documents concernant la rétrocession de la voirie par la Société LOTIR CENTRE à la Commune de NEUVY EN SULLIAS

DENOMINATION DE RUE

Le Conseil Municipal décide de nommer l'impasse desservant le lotissement du clos du Guévrier : IMPASSE DU 19 MARS.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la demande de participation du FAJ et du FUL

DOMAINE DU CIRAN

Le Conseil Municipal décide d'accorder une participation au DOMAINE DU CIRAN, pour un montant de 0.08 € par habitant, soit un montant de : 1269 habitants x 0.08 € = **101.50 €**.
Cette somme sera prévue au budget primitif, à l'article 6574

INAUGURATION SQUARE ABBÉ MACHARD

Monsieur FOURNIER signale au conseil que l'inauguration du square Abbé MACHARD aura lieu le 3 mai 2015. L'organisation se fera conjointement entre la commune et la paroisse.
Un article est passé dans le P'tit Neuvy pour en informer la population.

QUESTIONS DIVERSES

Mme CORNET :

- Signale que le premier marché s'est bien passé, bien qu'il n'y ait eu que 4 commerçants. Toutefois, ceux-ci sont ravis car ils ont bien travaillé. Pour le prochain fixé au 12 Avril, le futur propriétaire de l'épicerie est d'accord pour un étal de fruits et légumes, un charcutier sera également présent.
A voir pour modification de l'emplacement pour le prochain marché, de manière à le faire sur la Place du Bourg pour que les commerçants actuels puissent bénéficier du passage qui aura lieu. Actuellement aucun droit de place n'est demandé. Voir éventuellement pour un chèque caution.
- Donne le compte rendu du dernier conseil jeune. Une proposition de sortie à l'Assemblée Nationale a été faite par la Commune de Sully, pour compléter leur car. Celle-ci est prévue le lundi 27 Avril. Nous attendons la confirmation de SULLY, en fonction du nombre d'enfants.
En ce qui concerne les activités prévues :
 - Chasse à l'œuf : rendez-vous à 10 H 30 au stade pour les enfants de la Commune qui participeront (0 à 12 ans), et à 9 H 30 pour l'installation. Les conseillers disponibles se réuniront le 30 Mars pour la mise en sachet des œufs.
 - Jardin : les enfants doivent redemander à leurs parents
 - Fête du 13 Juin : La commune de Guilly a répondu. 10 Jeux seront à mettre en place.
- SACOM : les animateurs sont satisfaits. Neuvy participe à 10 % (actuellement).

M. LUCAS :

- Informe d'une réunion du SICTOM pour les élus concernant les participations incitatives, le 14 Avril à 20 H 30 à SULLY SUR LOIRE. Le taux de la TOM est de 13.99 % pour 2015.
- Donne le compte rendu du conseil d'école : les enseignantes constatent une fatigue des élèves. Les parents d'élèves sont satisfaits de l'organisation de la pause méridienne.
M. FOURNIER signale toutefois un manque de surveillance (que ce soit pendant la pause méridienne ou pendant les récréations) car la voisine de l'école est passée à la mairie pour avvertir qu'elle trouve régulièrement des cailloux chez elle et que 2 carreaux de sa serre ont été cassés.
Un enfant a malencontreusement appuyé sur l'alarme à l'école. Cela a permis de faire un exercice supplémentaire d'évacuation et de faire le point sur les choses à améliorer.

M. DEROUET :

- Informe le Conseil des devis reçus de la société TPVL pour des travaux de voirie : rue du Gué de Mont (6 397.20 € TTC, voir pour demander une variante en enrobé), rue du Guévrier (avec le carrefour de la rue des Cassines) 7 868 € TTC, Place de l'Eglise jusqu'à la Place du Bourg

6 720.00 € (version gravillonnage) et 16 272 € (version enrobés). D'autres devis seront demandés.

- Remet un livret aux conseillers sur le SAGE.
- Plan évacuation Loire : réunion des élus, pour Neuvy, nous sommes impactés uniquement par le Val.

M. DELAGE :

- Présente au Conseil les réflexions qu'il a menées sur le projet d'agrandissement de l'école, avec environ 300 m² de construction.

M. SAMPEDRO :

- Signale qu'il serait utile de retirer les ferrailles à l'emplacement de l'ancienne table près de la garderie, et de réparer la petite palissade. Il faudrait également recouper la souche de l'arbre à l'entrée de la garderie pour plus de sécurité, car on risque de tomber.

MME SALLÉ :

- Demande où sont partis les gens du voyage qui étaient près du plateau multisports. A priori, ils seraient sur VIENNNE EN VAL

Mme BLANCHARD :

- Demande des renseignements pour le contrôle des fosses toutes eaux à refaire depuis 2009 ; Aucune info actuellement du SPANC de SULLY dont nous dépendons.

Le maire

Le secrétaire

Les conseillers

